

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2115

9 septembre 2011

SOMMAIRE

Almathea Consulting Sàrl	101506	Ophelius S.A.	101506
American Chamber of Commerce in Luxembourg, a.s.b.l.	101518	Orgal S.A.	101507
Armenio S.A.	101508	Parc d'Activités 1 Luxembourg	101505
A.T.E.A. s.à r.l.	101504	Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S.	101515
CFNR LUX	101513	Parkridge C.E.R. Holdings S.à r.l.	101516
First Flait S.A.	101507	Parkridge CER II Holdings S.à r.l.	101507
Goodhart Partners Longitude Fund Sicav-SIF	101516	Parkridge EBC Central Holding S.à r.l. ..	101507
GSI Luxembourg S.à r.l.	101496	Parkridge Holdings Russia Property S.à r.l.	101508
H.K.B. SCI	101491	Parkridge Holdings Russia Services S.à r.l.	101508
Ipes (Luxembourg) S.A.	101492	Parthenos S.A. SICAR	101508
JABB S.A.	101496	PEF CEI Holdco S.à r.l.	101516
La Pergola Vini S.à r.l.	101495	PEF CEI Holdco S.à r.l.	101516
Morgan Stanley Chaldene S.à r.l.	101504	PEF CEI Holdco S.à r.l.	101518
Navy Blue	101491	PEF Epsilon Investment S.à r.l.	101518
N Beta S.à r.l.	101474	People Invest S.A.	101513
ND Europe S.à r.l.	101492	Piedra S.A.	101516
Nebis Estate S.A.	101482	Preferred Funding S.à r.l.	101513
Nebis Estate S.A.	101491	Preferred Investments S.à r.l.	101514
Neo Luxembourg S.à r.l.	101495	Prime Corporate Solutions S.à r.l.	101514
North Calor S.à r.l.	101504	PRI S.A.	101515
NSH Finance (Luxembourg) S.A.	101504	ProDialog S.à r.l.	101515
NSH Investments (Luxembourg) S.A. ...	101505	Prosperity S.A. SICAR	101515
N.V. Investment S.A.	101483	Run Partners SA	101474
Odalisque Holding S.A.	101505	Serge Schaul & Cie S.à.r.l.	101517
Odalisque Holding S.A.	101505	SGAM AI KANTARA Co.II. S.à r.l.	101474
Office Services S.A.	101506	Sirius Management S.A.	101475
OIRP Investment 10 S.à r.l.	101512	Square Management S.A.	101483
OIRP Investment 2 S.à r.l.	101514	Starbev International Sàrl	101506
O-Medias S.à.r.l.	101496		

N Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000.000,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099464/11.

(110113641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

SGAM AI KANTARA Co.II. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 143.567.*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 13 juillet 2011*

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société que Sébastien Conquet, nommé le 8 décembre 2008 pour une durée indéterminée, a été révoqué de ses fonctions de gérant de la Société.

De ces mêmes résolutions, il résulte que CDS International Limited, une limited liability company, constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est sis à Trident Trust Company (B.V.I.) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée selon l'International Business Companies Act sous le numéro 275001, a été nommée gérant de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet au 13 juillet 2011.

Les gérants de la Société sont désormais;

- CDS International Limited;
- Anne-Catherine GRAVE; et
- Michel E. RAFFOUL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Pour SGAM AI KANTARA Co.II. S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011103776/25.

(110118268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Run Partners SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 129.116.

La fiduciaire GL SARL fait savoir que le contrat de domiciliation de la société RUN PARTNERS SA, R.C. Luxembourg n° B 129116 a été résilié avec effet au 07/07/2011.

Le siège social de la société RUN PARTNERS SA, établi à L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération est donc dénoncé avec effet au 07/07/2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 07/07/2011.

Fiduciaire GL SARL.

Fiduciaire d'Expertise Comptable

GL Sàrl

BP 242 - L-3403 DUDELANGE

Signature

La gérante

Référence de publication: 2011099740/18.

(110111788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Sirius Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 161.744.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of June,
before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,
there appeared

Mr Albert WILDGEN, lawyer, born in Luxembourg, on 13 June 1953, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which it declares to establish as follows:

Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed by the subscriber, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public company limited by shares ("société anonyme") under the name of "Sirius Management S.A." (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests, and real estate and properties acquisitions.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner.

Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, real estate, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000) represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

The authorised capital is set at one million euro (EUR 1,000,000) represented by ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

Furthermore, the board of directors is authorized during a period expiring five years after the date of incorporation of the Company to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without issue premium as the board of directors may from time to time

determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The subscribed and authorised capital of the Company may also be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the shareholders.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder ("usufruitier") and a bare owner ("nu-proprétaire") or between a pledgor and a pledgee.

Title III. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the 3rd Wednesday in the month of June at 2.00 p.m..

If such day is a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, or by telegram, telex, telefax or e-mail.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The articles of association may be validly amended if at least one-half of the capital is present or represented, by a majority of shareholders representing at least two third (2/3) of the votes of the shareholders present or represented. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 9. The creditors, legal successors or heirs are not allowed to seal assets or documents of the Company.

Title IV. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three directors, who need not be shareholders of the Company, except where the Company has been formed by a single shareholder or where it has been established at a general meeting of shareholders that the Company has a single shareholder, in which case the board of directors can be made up by one member until the ordinary annual general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder.

The directors are appointed by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. They shall hold office until their successors are elected.

The directors may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the shareholders.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 11. The board of directors shall elect a chairman from among its members. He may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In his absence the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a eight days' written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail, another director as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telefax, or by e-mail.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 13. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the single signature of any one director or by the single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Title V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), which may be shareholders of the Company or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

Title VI. Accounting year - Annual Accounts

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

All shares will rank equally to dividend distributions.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title VII. Winding up - Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VIII. Final clause - Applicable law

Art. 18. All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and Payment

All the 310 shares are entirely subscribed and fully paid up by Mr Albert WILDGEN, prenamed, through the contribution in kind consisting of a one year note for a total amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), entirely allocated to the share capital of the Company.

The value at which the contribution was made was approved by a report dated 10 June 2011 issued by ABA CAB S.à r.l., independent auditor (réviseur d'entreprises), with registered office in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, in accordance with article 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

The conclusion of the report is the following:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

The said report shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire share capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- 2) The number of directors is fixed at one (1).
- 3) Is appointed as sole director of the Company until the ordinary annual general meeting of shareholders of the Company to be held in relation to the approval of the annual accounts for the financial year ending 31 December 2011:
 - Mr Albert WILDGEN, lawyer, born in Luxembourg, on 13 June 1953, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg.
- 4) The following company is appointed as statutory auditor of the Company until the ordinary annual general meeting of shareholders of the Company to be held in relation to the approval of the annual accounts for the financial year ending 31 December 2011:

JENVILLE S.A. a public company limited by shares ("société anonyme") incorporated under the laws of Panama, with registered office at Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, Panama, recorded with the Commercial Register of Panama, under number 290465430790075.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder, said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze juin,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

a comparu

Maître Albert WILDGEN, avocat à la Cour, née à Luxembourg, le 13 juin 1953, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg.

Le comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Titre I^{er} : Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Il est constitué par la présente par le souscripteur et toutes les personnes qui pourront devenir propriétaires des actions par après, une société anonyme sous la dénomination de "SIRIUS MANAGEMENT S.A." (la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Des succursales ou bureaux pourront être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil d'administration.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations, et l'acquisition de biens immobiliers et de propriétés. L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen.

En outre, la Société peut procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, immobilières, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) par action.

Le capital autorisé de la Société est établi à un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la constitution de la Société d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des actions peuvent être émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existant à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le conseil d'administration peut donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

L'Art. 5 des Statuts sera modifié chaque fois que le conseil d'administration agira de la sorte en vue de rendre effective cette augmentation de capital, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, cette modification ayant pour but de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration prendra lui-même toutes les mesures nécessaires ou autorisera toute personne à prendre ces mesures, en vue de l'exécution de la publication de cette modification.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent également être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires.

La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à deux heures.

Si ce jour est un jour férié au Grand-duché de Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le prochain jour ouvrable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail une autre personne comme son mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les statuts ne pourront être modifiés valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 10. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, divisé en deux catégories d'administrateurs tel que décrit ci-dessous, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, exception faite lorsque la Société a été constituée par un associé unique ou lorsque, à une assemblée générale des actionnaires, il a été constaté que la Société a un associé unique, auquel cas le conseil d'administration peut être composé d'un seul membre (étant entendu que, dans cette situation, la distinction entre les différentes catégories d'administrateurs ne s'appliquera pas) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

A l'exception de la situation dans laquelle le conseil d'administration n'est composé que d'un seul membre, le conseil d'administration sera composé d'au moins (i) un administrateur de catégorie A et (ii) deux administrateurs de catégorie B.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (*ad nutum*), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 11. Le Conseil d'administration élira un président parmi ses membres. Il pourra également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de conserver les procès verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence *pro tempore* de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail un autre administrateur.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par télécopie ou par e-mail.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Art. 12. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tous mandats spéciaux à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateurs, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 13. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature unique de l'un quelconque des administrateurs ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société ou non. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Les comptes annuels seront préparés par le conseil d'administration à la fin de chaque exercice social et seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VIII. Disposition finale - Droit applicable

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les trois cent dix (310) actions sont toutes souscrites par Maître Albert WILDGEN, prénommé, par un apport en nature consistant en un bon de caisse à terme d'un an pour un montant total de trente et un mille euros (EUR 31.000) intégralement affectés au capital social de la Société.

Cette contribution a fait l'objet d'un rapport établi en date du 10 juin 2011 par ABA CAB S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 67, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).
- 3) Est nommé administrateur unique de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires de la Société en relation avec l'approbation des comptes pour l'exercice social clos au 31 décembre 2011:
Maître Albert WILDGEN, avocat à la Cour, née à Luxembourg, le 13 juin 1953, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg.
- 4) La société suivante est nommée commissaire de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires de la Société en relation avec l'approbation des comptes pour l'exercice social clos au 31 décembre 2011:

JENVILLE S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Panama, ayant son siège social a Mossfon Building, 2rd Floor, East 54th Street, Panama-City, Panama, inscrite au registre du commerce de Panama sous le numéro 290465430790075.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à deux mille euros (EUR 2.000).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que sur requête du comparant susnommé, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. WILDGEN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2011. LAC/2011 /27579. Reçu soixante quinze euros €75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011091505/418.

(110102374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Nebis Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.185.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011099475/14.

(110112716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

N.V. Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 107.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099465/10.

(110113241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Square Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 161.743.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of June,
before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Albert WILDGEN, lawyer, born in Luxembourg, on 13 June 1953, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which it declares to establish as follows:

Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed by the subscriber, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public company limited by shares ("société anonyme") under the name of "Square Management S.A." (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests, and real estate and properties acquisitions.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner.

Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, real estate, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000) represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

The authorised capital is set at one million euro (EUR 1,000,000) represented by ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

Furthermore, the board of directors is authorized during a period expiring five years after the date of incorporation of the Company to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without issue premium as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The subscribed and authorised capital of the Company may also be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the shareholders.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder ("usufruitier") and a bare owner ("nu-propriétaire") or between a pledgor and a pledgee.

Title III. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the 3rd Wednesday in the month of June at 4.00 p.m..

If such day is a legal holiday in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, or by telegram, telex, telefax or e-mail.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The articles of association may be validly amended if at least one-half of the capital is present or represented, by a majority of shareholders representing at least two third (2/3) of the votes of the shareholders present or represented. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 9. The creditors, legal successors or heirs are not allowed to seal assets or documents of the Company.

Title IV. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three directors, who need not be shareholders of the Company, except where the Company has been formed by a single shareholder or where it has been established at a general meeting of shareholders that the Company has a single shareholder, in which case the board of directors can be made up by one member until the ordinary annual general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder.

The directors are appointed by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. They shall hold office until their successors are elected.

The directors may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of the shareholders.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 11. The board of directors shall elect a chairman from among its members. He may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In his absence the board of directors may appoint a chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a eight days' written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail, another director as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telefax, or by e-mail.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 13. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the single signature of any one director or by the single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Title V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (*commissaire(s)*), which may be shareholders of the Company or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

Title VI. Accounting year - Annual Accounts

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

All shares will rank equally to dividend distributions.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title VII. Winding up - Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VIII. Final clause - Applicable law

Art. 18. All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

All the 310 shares are entirely subscribed and fully paid up by Mr Albert WILDGEN, prenamed, through the contribution in kind consisting of a one year note for a total amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), entirely allocated to the share capital of the Company.

The value at which the contribution was approved by a report dated 10 June 2011 issued by ABA CAB S.à r.l., independent auditor (réviseur d'entreprises), with registered office in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, in accordance with article 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

The conclusion of the report is the following:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

The said report shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire share capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- 2) The number of directors is fixed at one (1),
- 3) Is appointed as sole director of the Company until the ordinary annual general meeting of shareholders of the Company to be held in relation to the approval of the annual accounts for the financial year ending 31 December 2011:
 - Mr Albert WILDGEN, lawyer, born in Luxembourg, on 13 June 1953, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg.
- 4) The following company is appointed as statutory auditor of the Company until the ordinary annual general meeting of shareholders of the Company to be held in relation to the approval of the annual accounts for the financial year ending 31 December 2011:

JENVILLE S.A. a public company limited by shares ("société anonyme") incorporated under the laws of Panama, with registered office at Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, Panama, recorded with the Commercial Register of Panama, under number 290465430790075.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder, said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze juin,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

a comparu:

Maître Albert WILDGEN, avocat à la Cour, née à Luxembourg, le 13 juin 1953, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg.

Le comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Il est constitué par la présente par le souscripteur et toutes les personnes qui pourront devenir propriétaires des actions par après, une société anonyme sous la dénomination de "SQUARE MANAGEMENT S.A." (la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Des succursales ou bureaux pourront être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil d'administration.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations, et l'acquisition de biens immobiliers et de propriétés. L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen.

En outre, la Société peut procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, immobilières, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) par action.

Le capital autorisé de la Société est établi à un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la constitution de la Société d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des actions peuvent être émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux

actionnaires existant à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le conseil d'administration peut donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

L'Article 5 des Statuts sera modifié chaque fois que le conseil d'administration agira de la sorte en vue de rendre effective cette augmentation de capital, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, cette modification ayant pour but de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration prendra lui-même toutes les mesures nécessaires ou autorisera toute personne à prendre ces mesures, en vue de l'exécution de la publication de cette modification.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent également être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires.

La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à quatre heures.

Si ce jour est un jour férié au Grand-duché de Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le prochain jour ouvrable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail une autre personne comme son mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les statuts ne pourront être modifiés valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 10. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, divisé en deux catégories d'administrateurs tel que décrit ci-dessous, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, exception faite lorsque la Société a été constituée par un associé unique ou lorsque, à une assemblée générale des actionnaires, il a été constaté que la Société a un associé unique, auquel cas le conseil d'administration peut être composé d'un seul membre (étant entendu que, dans cette situation, la distinction entre les différentes catégories d'administrateurs ne s'appliquera pas) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

A l'exception de la situation dans laquelle le conseil d'administration n'est composé que d'un seul membre, le conseil d'administration sera composé d'au moins (i) un administrateur de catégorie A et (ii) deux administrateurs de catégorie B.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 11. Le Conseil d'administration élira un président parmi ses membres. Il pourra également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de conserver les procès verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail un autre administrateur.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par télécopie ou par e-mail.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Art. 12. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tous mandats spéciaux à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateurs, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 13. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature unique de l'un quelconque des administrateurs ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société ou non. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Les comptes annuels seront préparés par le conseil d'administration à la fin de chaque exercice social et seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VIII. Disposition finale - Droit applicable

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les trois cent dix (310) actions sont toutes souscrites par Maître Albert WILDGEN, prénommé, par un apport en nature consistant en un bon de caisse à terme d'un an pour un montant total de trente et un mille euros (EUR 31.000) intégralement affectés au capital social de la Société.

Cette contribution a fait l'objet d'un rapport établi en date du 10 juin 2011 par ABA CAB S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 67, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).
- 3) Est nommé administrateur unique de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires de la Société en relation avec l'approbation des comptes pour l'exercice social clos au 31 décembre 2011:
Maître Albert WILDGEN, avocat à la Cour, née à Luxembourg, le 13 juin 1953, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg.
- 4) La société suivante est nommée commissaire de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires de la Société en relation avec l'approbation des comptes pour l'exercice social clos au 31 décembre 2011:

JENVILLE S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Panama, ayant son siège social a Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, Panama, inscrite au registre du commerce de Panama sous le numéro 290465430790075.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à deux mille euros (EUR 2.000).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que sur requête du comparant susnommé, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. WILDGEN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2011. LAC/2011/27581. Reçu soixante quinze euros €75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011091509/418.

(110102372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Nebis Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.185.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011099476/14.

(110112717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Navy Blue, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011099473/10.

(110113163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

H.K.B. SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5441 Remerschen, 14A, Simengseck.

R.C.S. Luxembourg E 4.531.

Auszug der Gründungsurkunde vom 13. Juli 2011.

Bezeichnung und Gesellschaftssitz:

H.K.B. SCI

Société civile immobilière

14a, Simengseck

L-5441 Remerschen

Dauer der gesellschaft:

Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Zweck der gesellschaft:

Zweck der Gesellschaft ist der An- und Verkauf sowie die Verwaltung und die Vermietung von Immobilien und Grundstücken unter Ausschluss jeglicher gewerblichen Tätigkeit. In dieser Hinsicht ist die Gesellschaft auch ermächtigt Hypothekarkredite aufzunehmen sowie Sicherheiten und Bürgschaften zu leisten und bereitzustellen.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft jedwelche Aktivitäten mobiliarer und immobilärer, geschäftlicher, industrieller oder finanzieller Natur tätigen, sowie alle Transaktionen und Operationen vornehmen welche diesen Gegenstand auf direkte oder indirekte Weise fördern oder seiner Ausdehnung dienlich sind.

Gesellschaftskapital:

Das Gesellschaftskapital beträgt DREITAUSEND EURO (€ 3.000,-), eingeteilt in DREIHUNDERT (300) Anteile ohne Nominalwert.

Die Anteile werden wie folgt zugeteilt:

1.- Herr Helmut ALTMAYER, wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, Zum Limberg 8, EINHUNDERT Anteile	100
2.- Herr Kai AUMÜLLER, wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, Kirchstrasse 2, EINHUNDERT Anteile	100
3.- Herr Bernd RIPPLINGER, wohnhaft in D-66606 St. Wendel, Cusanusstrasse 28, EINHUNDERT Anteile	100
Total: DREIHUNDERT Anteile	300

Das Gesellschaftskapital wurde ganz in bar eingezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von dreitausend Euro (€ 3.000,-) zur Verfügung steht.

Geschäftsführer:

Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf drei (3) festgelegt.

Zu Geschäftsführern werden ernannt:

- Herr Helmut ALTMAYER, vorgeannt,
- Herr Kai AUMÜLLER, vorgeannt, und
- Herr Bernd RIPPLINGER, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird in jedem Falle verpflichtet durch die gemeinsamen Unterschriften der Geschäftsführer.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG,

Remerschen, den 13. Juli 2011.

Helmut ALTMAYER / Kai AUMULLER / Bernd RIPPLINGER.

Référence de publication: 2011104659/44.

(110118603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

ND Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.164.625,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

*

Référence de publication: 2011099474/11.

(110112959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Ipes (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 150.156.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of June.

Before Us, Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

IPES Holdings Limited, a limited liability company organized under the laws of Guernsey, having its registered office at 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Mr. Simon Henin, with professional address in L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy give under private seal, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above mentioned, declares that it is the sole shareholder of Ipes (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.156, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 139 of 22 January 2010 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have last been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1165 of May 31, 2011.

The appearing party, represented as above mentioned, has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-), so as to raise it from its current amount of one hundred and fifty thousand two hundred and fifty Euro (EUR 150,250.-) to an amount of one hundred and fifty thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 150,375.-) by issue of one (1) new share with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

2. To accept the subscription of one (1) new share with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) and the full payment of such share plus a share premium in the amount of two hundred and forty-five thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 245,875) by the Sole Shareholder by a contribution in cash in an equivalent nominal amount (the "Contribution in Cash").

3. To amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items

4. Miscellaneous.

The sole shareholder has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-), so as to raise it from its current amount of one hundred and fifty thousand two hundred and fifty Euro (EUR 150,250.-) to an amount of one hundred and fifty thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 150,375.-) by issue of one (1) new share with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed, represented as thereabove mentioned, declared to subscribe to one (1) new share of the Company with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-), and to make payment in full for such new share and a share premium in the amount of two hundred and forty-five thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 245,875) by a contribution in cash.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 27 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

Art. 5. Share Capital. (Paragraph 1). "The share capital of the Company is set at one hundred and fifty thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 150,375.-) represented by one thousand two hundred and three (1,203) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro (1,900.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxyholder, the said proxyholder signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

IPES Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constitué d'après les lois de Guernesey, ayant son siège social à 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernesey GY1 2HL (l'"Associé Unique"),

Ici représentée par Monsieur Simon Henin, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui, après avoir été signée et paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Le comparant, représenté comme susmentionné, déclare être l'associé unique de Ipes (Luxembourg) S.A, une société anonyme constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.156, constituée d'après un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 janvier 2010, numéro 139 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1165 du 31 mai 2011.

Le comparant, représenté comme susmentionné, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille deux cent cinquante euros (EUR 150.250,-) à cent cinquante mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 150.375,-) par l'émission d'une (1) nouvelle action ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

2. Acceptation de la souscription d'une (1) nouvelle action ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) et le paiement intégral de cette action et d'une prime d'émission d'un montant de deux cent quarante-cinq mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 245.875,-) par l'Associé Unique par un apport en numéraire.

3. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points précédents.

4. Divers.

L'associé unique a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille deux cent cinquante euros (EUR 150.250,-) à cent cinquante mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 150.375,-) par l'émission d'une (1) nouvelle action ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, et d'accepter la souscription suivante:

Souscription - Libération

Ensuite, l'associé unique, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire à une (1) nouvelle action de la Société, avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) et de libérer intégralement cette nouvelle action et une prime d'émission d'un montant de deux cent quarante-cinq mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 245.875,-) par un apport en numéraire.

Preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'Article 27 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées et expressément témoigne de leur respect.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital social (Paragraphe 1). "Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 150.375,-) représenté par mille deux cent trois (1.203) actions ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille neuf cents Euros (1.900.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. HENIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30412. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101060/137.

(110115183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Neo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

B.P. 742

L-2017 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011099477/14.

(110113442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

La Pergola Vini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 142.132.

L'an deux mil onze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «LA PERGOLA VINI S.à r.l.», ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 261, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2583 du 22 octobre 2008, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 novembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2531 du 29 décembre 2009.

L'assemblée se compose de ses associés actuels, à savoir:

1. Monsieur Rocco VIGLIOTTI, commerçant, né à Banzi (Italie), le 1^{er} avril 1934, demeurant professionnellement à L-7348 Heisdorf, 9, rue Jean Koenig,

Ici représenté par Monsieur Fabio MISCI, nommé ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

2. Monsieur Fabio MISCI, commerçant, né à Pergola/PU (Italie), le 29 octobre 1960, demeurant professionnellement à L-7348 Heisdorf, 9, rue Jean Koenig.

3. Madame Simona FRONZI, employée privée, née à Pergola/PU (Italie), le 25 avril 1967, demeurant à Pergola, Via Monte Acuto 20,

Ici représentée par Monsieur Fabio MISCI, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

4. Madame Simone FRANK, née à Luxembourg, le 8 février 1971, demeurant à L-8211 Mamer, 87A, route d'Arlon,

Ici représentée par Monsieur Fabio MISCI, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Ceci exposé, les comparants prémentionnés ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social au 15, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MISCI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32600. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104303/41.

(110118735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

O-Medias S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6947 Niederanven, 5, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 57.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099484/11.

(110113589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

GSI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.690,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.659.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 juillet 2011

L'associé unique prend acte des démissions des personnes suivantes:

- Monsieur Daniel Jay Winters en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 17 juin 2011; et
- Monsieur Michael R. Conn en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 17 juin 2011;

L'associé unique décide en outre de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A de la Société, avec effet au 17 juin 2011 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Scott Rosenberg, né le 1 septembre 1963 à New York, Etats-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle au 935 First Avenue, King of Prussia, PA 19406, Etats-Unis d'Amérique; et
- Monsieur Rob Stienes, né le 23 novembre 1974 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique et ayant son adresse professionnelle au 935 First Avenue, King of Prussia, PA 19406, Etats-Unis d'Amérique

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSI Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011104229/22.

(110118758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

JABB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 161.872.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the 5th day of July.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"SAHOS S.A.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 63-65, rue de Merl, in L-2146 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register under number B 157464,

duly represented by Mrs Sandra SCHWEIZER, Private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl in L-2146 Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to her on 30th June 2011.

The proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

Such appearing person in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms hereby:

« **Art. 1. Name - Form.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of «JABB S.A.» (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 4. Object. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company has as an aim the purchase, the sale, the setting in hiring, the administration and the development in some form that they are real estates properties located at the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, like all commercial deals or financial, real estates or movable which are attached to it directly or indirectly.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Share capital. The subscribed capital of the company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros), divided into 310 (three hundred ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, entirely paid in.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at five million Euros (EUR 5,000,000.-) to be divided into 50,000 (fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on July 5th, 2016, to increase one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, in compensation for uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, or of available reserves or of issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to reflect this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and of repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Art. 6. Shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 7. Shareholders meetings - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

When the Company has a single shareholder, the latter will exert the powers reserved for the General Shareholder's Meeting.

Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Friday of June at 10.00 am.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 9. Other meetings. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the shareholders participating to the meeting by way of videoconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting and a continuous transmission of the debates.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Composition of Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 11. Board meetings. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, the sole director or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the directors participating to the meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continuous transmission of the debates. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

In case of Sole Director, the Sole Director will exercise the same powers granted to the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Representation. The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of two directors, or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 14. Supervision. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their reelection is authorized.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 16. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 17. Dissolution. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and will finish on December 31st, 2011.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2012.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-in Capital	Number of shares
SAHOS S.A. prenamed	31.000	31.000	310

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-one thousand euro (31.000,- EUR) is as of now available to the company

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1.300,- EUR.

Extraordinary General Meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditor at one.
2. Are appointed as director:
 - a) Mr Jean-Marc FABER, chartered accountant, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
 - b) Mr Manuel BORDIGNON, private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
 - c) Mr Christophe MOUTON, private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
3. Has been appointed statutory auditor:
 - Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., with registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
4. The address of the Company is set at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2017.
6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 12 of the by-laws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version:

L'an deux mille onze, le cinq juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"SAHOS S.A.", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157464,

ici représentée par Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 30 juin 2011.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «JABB S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant sous les mêmes conditions que pour les modifications de statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 juillet 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par vidéoconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
SAHOS S.A.	31.000	31.000	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.300,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jean-Marc FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
 - b) Monsieur Manuel BORDIGNON, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
 - c) Monsieur Christophe MOUTON, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Schweizer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8753. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093698/393.

(110105836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Morgan Stanley Chaldene S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 130.929.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 30 juin 2011

3. Il est décidé de fixer le nombre de gérants à quatre et de les réélire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes 2011:

Mme Brhan Elizabeth FISCHER, M. Frank Edward LAGERSTEDT, M. Jorge IRAGORRI et M. Fabrice FRERE, demeurant professionnellement au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

4. Il est décidé de reconduire M. Denis REGRAIN, demeurant professionnellement 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes 2011.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011099906/18.

(110113140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

A.T.E.A. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3352 Leudelange, 6, rue Eich.

R.C.S. Luxembourg B 49.349.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN SARL

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011099676/13.

(110111644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

North Calor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schrondeweiler, 9, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 86.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099481/10.

(110113410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

NSH Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.974.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 13 juillet 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:
Renouvellement du mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 mars 2012 et qui se tiendra en 2012:

Jorge Lozano, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Robert Jan Schol, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Robert Landauer, avec adresse au 1 St Martin's-Le-Grand, EC1A 4NP Londres, Royaume-Uni

Il a également été décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A., avec siège social au 7, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que commissaire, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 mars 2012 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099482/19.

(110113423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Parc d'Activités 1 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.350.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099496/9.

(110112691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

NSH Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.973.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 13 juillet 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 mars 2012 et qui se tiendra en 2012:

Robert Jan Schol, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Jorge Lozano, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Robert Landauer, avec adresse au 1 St Martin's-Le-Grand, EC1A 4NP Londres, Royaume-Uni

Il a également été renouvelé le mandat de Ernst & Young SA., avec siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que commissaire avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 mars 2012 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099483/19.

(110113422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Odalisque Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ODALISQUE HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011099486/11.

(110112664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Odalisque Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ODALISQUE HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011099487/11.

(110112678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Almathea Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 10, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 83.596.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011099680/13.

(110111648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Office Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 5, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 6.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099490/10.

(110113651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Ophelius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.882.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011099492/12.

(110113425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Starbev International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.948.

EXTRAIT

1- Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2011 que:

- Monsieur Manuel Mouget, employé privé, né le 6 janvier 1977 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été élu pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant de la société.

- Madame Bénédicte Moens-Colleaux, employée privée, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été élue pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant de la société en remplacement de la société BMC Advisory S.à r.l., société inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.438, et dont le siège social est situé à L-1459 Luxembourg, 8, Ancienne Côte d'Eich.

Le Conseil de gérance de la société est composé dès lors comme suit:

- Emanuela Brero;
- Jean-Marc Ueberecken;
- Manuel Mouget;

- Bénédicte Moens-Colleaux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2011104481/22.

(110118832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Orgal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.960.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62234 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099494/10.

(110113011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Parkridge CER II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 135.681.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

PARKRIDGE CER II HOLDINGS S.à r.l.

Référence de publication: 2011099498/11.

(110113591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Parkridge EBC Central Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 140.938.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

PARKRIDGE EBC CENTRAL HOLDING S.à r.l.

Référence de publication: 2011099499/11.

(110113308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

First Flait S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 48.

R.C.S. Luxembourg B 94.532.

Procès - verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 19 juillet 2011

Il résulte de l'AGE tenue ce 19 juillet 2011 ce qui suit:

1° Démission de Mme Martine VERSTEGEN, née le 20/04/1957 à B-Bruxelles, demeurant Maison 4 à L-9840 Siebenaler de son poste d'Administrateur;

2° Démission de Mme Martine VERSTEGEN, née le 20/04/1957 à B-Bruxelles, demeurant Maison 4 à L-9840 Siebenaler de son poste d'Administrateur Délégué;

3° Modification de l'adresse de l'Administrateur Mr Giovanni Fascianella, né le 31/03/1958 à B-Genk, demeurant dorénavant Bodegemstraat 63 à B-1740 TERNAT et prolongation du mandat pour une durée indéterminée.

3° Nomination de Mr Giovanni Fascianella, né le 31/03/1958 à B-Genk, demeurant Bodegemstraat 63 à B-1740 TERNAT au poste d'Administrateur Délégué pour une durée indéterminée, avec signature individuelle;

4° Nomination de Mr Stefano Fascianella, né le 21/02/1993 à B-Anderlecht, demeurant Bodegemstraat 63 à B-1740 TERNAT au poste d'Administrateur pour une durée indéterminée;

Giovanni Fascianella
L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2011103498/21.

(110118615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Parkridge Holdings Russia Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 121.244.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA PROPERTY S.à r.l.

Référence de publication: 2011099500/11.

(110113337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Parkridge Holdings Russia Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 120.861.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA SERVICES S.à r.l.

Référence de publication: 2011099501/11.

(110112834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Parthenos S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.509.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011099502/14.

(110112690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Armenio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.226.

STATUTS

L'an deux mille onze, le douze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. ARIELLE COMPANY LIMITED, avec siège social à W1S 4PW Londres (Grande-Bretagne), 12, Old Bond Street, représentée par Madame Stéphanie LAHAYE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres (Grande-Bretagne) le 7 juillet 2011;

2. BILFORD INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à W1S 4PW Londres (Grande-Bretagne), 12, Old Bond Street, représentée par Madame Nicole HENOUMONT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg,

3A, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres (Grande-Bretagne) le 7 juillet 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des sociétés comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination "ARMENIO S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de ventes, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties. La société peut réaliser son objet soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par des souscriptions ou des achats de titres ou de toute autre manière. Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra racheter ses propres actions en observant les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, il est tenu au siège social un registre de ces actions, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues par la loi concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à définir, au siège social de la société ou à tout autre endroit dans le Grand-duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^{ème} mardi du mois de mai à 9h30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'administrateur ne pourra excéder six ans.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs de la société ne seront pas rémunérés pour les tâches afférentes à leurs fonctions.

Au cas où le poste d'un ou de plusieurs administrateurs devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence protempore de ces assemblées ou réunions.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société.

Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article y relatif concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou de l'administrateur-délégué.

V. Surveillance de la société

Art. 13. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 14. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

VII. Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 17. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorités prévues par les articles y relatifs concernant les sociétés commerciales.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 18. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en l'an 2012.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1.- ARIELLE COMPANY LIMITED, prénommée, cinq cents actions	500
2.- BILFORD INVESTMENTS LIMITED, prénommée cinq cents actions	<u>500</u>
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.-EUR) est dès maintenant à disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les sociétés comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
3. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Joël MARECHAL, employé privé, né à Arlon (Belgique) le 12 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri;

b) Monsieur Etienne GILLET, expert comptable, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri; président

c) Monsieur Laurent JACQUEMART, expert-comptable, né à Daverdisse (Belgique) le 19 juin 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes la société AUDITEX S. à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 91.559, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des sociétés comparantes, connue du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lahaye, N. Henoumont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2011. LAC/2011/32325. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101744/194.

(110116323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

OIRP Investment 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.509.875,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.629.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 15 juin 2011

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant à 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains (Grand-Duché de Luxembourg);

- Monsieur Ronald W. de Koning, gérant, demeurant à 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (Pays-Bas);

- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et

- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;

- Monsieur Christopher Jenner;

- Monsieur Ronald W. de Koning ,

- Monsieur Olivier de Nervaux; et

- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OIRP Investment 10 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011103696/29.

(110118431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

People Invest S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.028.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011099504/12.

(110113029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Preferred Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 60.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2011099505/15.

(110113049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

CFNR LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 48.292.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale ordinaire tenue à Luxembourg le 31 mai 2011*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Pierre GUERIN, demeurant 8-10, Allée des Grands Vergers, F-78630 Orgeval;
- Monsieur Patrice HAEGY, demeurant 11, rue Louis Pasteur, F-67380 Lingolsheim;
- Monsieur Christian KLEIN, demeurant 1, rue Saint-Pierre, F-67140 Stotzheim;
- Monsieur Aloyse SCHERER, demeurant 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg;

pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Patrice HAEGY, demeurant 11, rue Louis Pasteur, F-67380 Lingolsheim pour la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société MAZARS (FIDUO à partir du 1^{er} juillet 2011), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B 56.248, représentée par Monsieur Philippe SLENDZAK, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

FIDUO (anciennement MAZARS)

Réviseur d'entreprises agréé

Référence de publication: 2011104062/27.

(110118964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Preferred Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2011099506/15.

(110113051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Prime Corporate Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6990 Rameldange, 58, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 29.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099507/10.

(110113414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

OIRP Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.019.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 15 juin 2011

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant à 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Ronald W. de Koning, gérant, demeurant à 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (pays-Bas);
- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et
- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;
- Monsieur Christopher Jenner;
- Monsieur Ronald W. de Koning;
- Monsieur Olivier de Nervaux; et
- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OIRP Investment 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011103697/29.

(110118429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Prosperity S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.100.

Les états financiers au 28 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011099508/14.

(110112618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

ProDialog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette.
R.C.S. Luxembourg B 57.207.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 4. Juli 2011.

Paul DECKER
Der Notar

Référence de publication: 2011099509/12.

(110113357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 113.245.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2011099511/14.

(110113226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

PRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 156.805.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 29 juin 2011.

SV SERVICES S.à r.l.
9, rue Basse
L-4963 Clemency
Signature

Référence de publication: 2011099534/14.

(110113041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Goodhart Partners Longitude Fund Sicav-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.360.

Suite au conseil d'administration en date du 15 juin 2011 de Goodhart Partners S.à r.l., actionnaire commandité de Goodhart Partners Longitude Fund SICAV-SIF,

est réélu réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2011099709/16.

(110112309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Parkridge C.E.R. Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 111.663.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

PARKRIDGE CER HOLDINGS S.à r.l

Référence de publication: 2011099512/11.

(110113138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

PEF CEI Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 104.947.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099514/9.

(110113347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

PEF CEI Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 104.947.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099515/9.

(110113348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Piedra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 108.498.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 14 juillet 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Raymond BALSEN, Administrateur, administrateur de sociétés, 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Maître Tom LOESCH, Administrateur-Président, avocat, 35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2011.

L'assemblée générale du 14 juillet 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2011.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour PIEDRA S.A., Société Anonyme

Référence de publication: 2011099528/19.

(110113516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Serge Schaul & Cie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4578 Niedercorn, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 85.891.

L'an deux mille onze, le huit juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1.) Monsieur Serge SCHAUL, demeurant à L-4550 Differdange, 6, rue de l'Eau.

2.) Madame Michèle LEHNERS, demeurant à L-4550 Differdange, 6, rue de l'Eau.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés et propriétaires, Monsieur Serge SCHAUL, prénommé de DEUX CENT CINQUANTE (250) PARTS SOCIALES et Madame Michèle LEHNERS, prénommée de DEUX CENT CINQUANTE (250) PARTS SOCIALES de la société à responsabilité limitée "SERGE SCHAUL & CIE S.à.r.l." avec siège social à L-4578 Niedercorn, Zone Industrielle «Hahneboesch», constituée originairement sous forme de société anonyme dénommée «SERGE SCHAUL & CIE S.A.» suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Capellen, en date du 24 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 763 en date du 18 mai 2002;

dont les statuts ont été modifiés (transformation en société à responsabilité limitée), suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 février 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 410 en date du 17 avril 2004;

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

1) Augmentation du capital social, et suppression des anciennes parts sociales et création de nouvelles parts sociales.

2) Modification de l'article cinq des statuts.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide:

a) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme en espèces de cent mille euros (100.000.-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000.-) à cent cinquante mille euros (150.000.-);

b) cette augmentation de capital est réalisée par apport en espèces de cent mille euros (100.000.- €), suivant déclaration des comparants, corroborée par un certificat délivré par Monsieur Pierre AZZERI, demeurant à L-3815 Schifflange, 6 rue Belle-Vue, comptable de la société «SERGE SCHAUL & CIE S.à.r.l., lequel certificat, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

c) Cette augmentation de capital a été souscrite par les associés actuels et il n'y a pas de rompus.

d) de supprimer les cinq cents (500) parts sociales anciennes et de créer cinq cents (500) parts sociales nouvelles à trois cents euros (300.- €) de nominale chacune, qui sont attribués aux associés actuels au prorata des parts sociales anciennes leur appartenant.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des, statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de trois cents (300.- €) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Serge SCHAUL, prédit,	250 parts
- Madame Michèle LEHNERS, prédite,	250 parts
TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES	500 parts».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement à la somme de MILLE EUROS (EUR 1000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHAUL; LEHNERS, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2011. Relation: EAC/2011/7691. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104511/60.

(110118959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

PEF CEI Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.947.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099516/9.

(110113349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

PEF Epsilon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.652.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099517/9.

(110112601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

American Chamber of Commerce in Luxembourg, a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1432 Luxembourg, 6, rue Antoine de Saint-Exupéry.

R.C.S. Luxembourg F 1.274.

Amendments to the articles of incorporation of the Chamber adopted by the Extraordinary General Meeting of the Chamber held on 12 June 2007

1) Article 4 of the articles of incorporation of the Chamber is amended as follows:

"The purposes of the Chamber are:

- to further the development of trade, commerce and cultural ties between the United States and Luxembourg;
- to encourage and facilitate American -Luxembourg business transactions;
- to promote the mutual interests of its members; and
- to serve as a platform for contacts, networking and problem solving between American, Luxembourg and other executives within the international community."

2) Title B. of the articles of incorporation of the Chamber is amended as follows:

"B. Conditions of admission, resignation and dismissal of the members"

3) Article 5, §6 of the articles of incorporation of the Chamber is amended as follows:

"Small Business membership can be granted to the individuals, firms and companies newly established in Luxembourg, in the early stages of business or of more limited means."

4) Article 8, §1 of the articles of incorporation of the Chamber is amended as follows:

"The exclusion of a member may be decided upon proposal of the Executive Committee under the cases prescribed by the Articles of Incorporation by the General Meeting under a two third majority."

5) Title C. of the articles of incorporation of the Chamber is amended as follows and a last paragraph 2 is added to Article 9 of the articles of incorporation of the Chamber:

"C. Budget and Dues"

"The Board of Directors shall adopt each year a budget of expenses and revenues based on a proposal from the Executive Committee."

6) The fourth paragraph of article 10 of the articles of incorporation of the Chamber is deleted from the articles of incorporation.

7) Article 12, §3 of the articles of incorporation of the Chamber is amended as follows:

"An Officer appointed by the American Embassy in Luxembourg shall be an ex-officio, non voting member of the Board of Directors."

8) Article 14, §1 of the articles of incorporation of the Chamber is amended as follows:

"The Board of Directors shall have the most extensive power to manage and achieve the purpose of the Chamber."

9) Article 15 of the articles of incorporation of the Chamber is amended as follows:

"At the Annual General Meeting the Board of Directors shall submit for approval its annual report together with the account of what has taken place during the period, and also a budget of expenses and revenues for the forthcoming year."

10) Title E. of the articles of incorporation of the Chamber is amended as follows:

"E. The Executive Committee"

11) Article 16, §2 of the articles of incorporation of the Chamber is amended as follows:

"Members of the Executive Committee hold office for three years and are eligible for reelection. The Chairman of the Board of Directors shall also be Chairman of the Executive Committee."

12) Article 20 of the articles of incorporation of the Chamber is amended as follows:

"The accounts of the Chamber shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be members or not. The General Meeting shall appoint the statutory auditors and shall determine their number and term of office which may not exceed three years."

13) Article 21 of the articles of incorporation of the Chamber is amended as follows:

"The accounting year shall start on 1 January and end 31 December of the same year."

14) Article 23 of the articles of incorporation of the Chamber is amended as follows:

"A notice shall be sent to each member at least two weeks before the meeting, except in the case of extreme urgency, and must indicate the agenda of all the items that will be discussed at the meeting.

The notice shall be in the form of e-mail, regular mail, fax, delivered to the person or home, or of any other means of communication.

Any proposal signed by a number of members equal to one twentieth of the members shall be placed on the agenda."

15) Article 24 of the articles of incorporation of the Chamber is amended as follows:

General Meeting must deliberate for:

- a) any modification of the Statutes;
- b) the election or the dismissal of directors;
- c) the election or the dismissal of auditors;
- e) the approval of budgets and accounts;
- f) the expulsion of members; and
- g) the dissolution of the Chamber."

Suit la version en langue française du texte qui précède:

Modification des statuts approuvée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'American Chamber of Commerce in Luxembourg (ci-après l'«Association») tenue en date du 12 juin 2007

1) L'article 4 des statuts de l'Association est modifié comme suit:

«La Chambre a pour objet:

- de développer le commerce et les liens culturels entre les Etats-Unis et le Luxembourg;
- d'encourager et de faciliter les transactions commerciales américano luxembourgeoises;
- de promouvoir les intérêts mutuels de ses membres;
- de servir de plate-forme pour les contacts, de relations, et la résolution des problèmes entre les cadres américains, luxembourgeois et autres au sein de la communauté internationale.»

2) Le Titre B. des statuts de l'Association est modifié comme suit:

«B. Conditions d'admission, de démission et d'exclusion de membres»

3) Le sixième paragraphe de l'article 5 des statuts de l'Association est modifié comme suit:

«La qualité de membre petite entreprise peut être attribuée à des personnes, des entreprises et des sociétés fraîchement établies au Luxembourg, qui viennent de débiter en affaires, ou aux moyens plus limités.»

4) Le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de l'Association est modifié comme suit:

«L'exclusion d'un membre peut être décidée sur proposition du Comité Exécutif dans les cas prévus par les statuts par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.»

5) Le Titre C. des statuts de l'Association est modifié comme suit et un dernier paragraphe 2 est ajouté à l'article 9 des statuts de l'Association:

«C. Budget et Recettes»

«Le Conseil d'Administration adopte chaque année un budget des dépenses et des recettes basé sur la proposition du Comité Exécutif.»

6) Le quatrième paragraphe de l'article 10 des statuts de l'Association est supprimé des statuts de l'Association.

7) Le troisième paragraphe de l'article 12 des statuts de l'Association est modifié comme suit:

«Un fonctionnaire désigné par l'Ambassade des Etats-Unis à Luxembourg peut être, d'office, membre du Conseil d'Administration. Il n'a pas de droit de vote.»

8) Le premier paragraphe de l'article 14 des statuts de l'Association est modifié comme suit:

«Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour gérer et réaliser l'objet de la Chambre.»

9) L'article 15 des statuts de l'Association est modifié comme suit:

«Le Conseil d'Administration soumet pour approbation à l'Assemblée générale ordinaire annuelle les comptes de l'exercice écoulé, ainsi qu'un rapport sur son activité pendant cet exercice et également un budget des dépenses et des recettes pour l'année à venir.»

10) Le Titre E. des statuts de l'Association est modifié comme suit:

«E. Le Comité Exécutif»

11) Le deuxième paragraphe de l'article 16 des statuts de l'Association est modifié comme suit:

«La durée du mandat des membres du Comité Exécutif est de trois ans et ils sont rééligibles. Le Président du Conseil d'Administration est également Président du Comité Exécutif.»

12) L'article 20 des statuts de l'Association est modifié comme suit:

«Les comptes de la Chambre seront contrôlés par un ou plusieurs Commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être membres ou non. L'Assemblée générale désigne les Commissaires aux comptes statutaires et détermine leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut excéder trois ans.»

13) L'article 21 des statuts de l'Association est modifié comme suit:

«L'exercice social débute le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.»

14) L'article 23 des statuts de l'Association est modifié comme suit:

«Les convocations doivent être adressées à chaque membre au moins deux semaines avant l'assemblée, sauf le cas d'extrême urgence, et doivent mentionner tous les points à l'ordre du jour qui seront discutés à l'assemblée.

Ces convocations pourront être envoyées par courrier électronique, courrier postal, télécopie, remise à personne ou à domicile, ou par tout autre moyen de communication.

Toute proposition signée par un nombre de membres égal au vingtième des membres doit être portée à l'ordre du jour.»

15) L'article 24 des statuts de l'Association est modifié comme suit:

«Une délibération de l'Assemblée Générale est indispensable pour:

- a) toute modification des Statuts;
- b) la nomination ou la révocation des administrateurs;
- c) la nomination ou la révocation des Commissaires aux comptes
- e) l'approbation des budgets et comptes;
- f) l'exclusion de membres;
- g) la dissolution de la Chambre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

AMERICAN CHAMBER OF COMMERCE IN LUXEMBOURG

Référence de publication: 2011099997/126.

(110113897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.